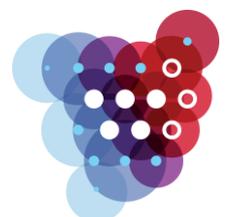


POUR UNE DIPLOMATIE ET UN RAYONNEMENT ANCRÉS DANS LA COOPERATION INTERNATIONALE ET EN PHASE AVEC L'AGENDA MONDIAL

INTRODUCTION

Depuis la crise financière de 2008, l'instabilité mondiale ne cesse de croître. Si les économies occidentales se sont redressées, certaines mieux ou plus rapidement que d'autres, la confiance dans les échanges internationaux reste ébranlée. Les organisations multilatérales sont à la peine, ployant sous la multiplication des crises environnementales, sanitaires, les nouveaux enjeux de souveraineté et de raréfaction des ressources critiques, mais aussi les conflits en Europe comme en Afrique ou au Moyen-Orient. La santé s'impose comme un enjeu géopolitique nouveau, tout comme l'alimentation et à nouveau la pauvreté – un temps en voie de régression – en raison de l'inflation, de la démographie galopante de certaines régions et des changements climatiques, et dont l'effet sur les économies et les populations des pays les plus précaires est délétère, alimentant l'instabilité politique et les pressions migratoires. Selon l'indice de démocratie de l'*Economist Intelligence Unit*, la détérioration de la démocratie et de l'état de droit s'observe dans toutes les régions du monde. En 2022, la moitié des 173 pays analysés ont enregistré une détérioration d'au moins un indicateur de performance démocratique. Pour la sixième année consécutive, le recul global de la démocratie a dépassé les progrès. Dans nos pays également le populisme, voire l'autoritarisme, monte en puissance. Partout dans le monde, les plateformes numériques perturbent le débat démocratique. La profusion de fausses informations rend aussi plus difficile notre travail d'analyse et la collecte de données fiables.

L'Europe n'est plus le centre du monde. Son influence décroît tant en termes de puissance que par le rayonnement de ses valeurs. Sur la scène internationale, nous devons davantage nous défendre, protéger et promouvoir les intérêts de nos autorités, de nos services publics, des atouts de nos acteurs socio-économiques et culturels, de nos talents et de nos savoir-faire. Mais nous pouvons aussi contribuer à plus de stabilité en réaffirmant nos fondamentaux et en promouvant les bénéfices de la solidarité internationale. C'est par cette



voie que la politique internationale de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles assurera sa fonction de levier en faveur de la visibilité de leurs compétences et de la prospérité de leurs opérateurs. Nous y arriverons mieux en conjuguant nos efforts dans une seule orientation de politique internationale.

Nous poursuivrons nos contributions à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, à la promotion des droits fondamentaux, des droits des femmes, des droits de l'enfant, des droits des personnes LGBTQIA+, à la lutte contre les inégalités sociales, la pauvreté et les discriminations, à la diversité linguistique et culturelle et la promotion de la langue française, à l'éducation, la santé et l'environnement, en y associant tout l'écosystème de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les recommandations qui suivent ne reprennent pas, loin s'en faut, l'ensemble des priorités qui nous occuperont durant la législature à venir qui feront l'objet de la note de politique internationale mais des points d'attention à destination des autorités politiques afin qu'elles assurent le meilleur environnement possible pour l'exercice de nos missions.

I. WBI, BRAS DIPLOMATIQUE, CATALYSEUR DE VISIBILITE ET D'INFLUENCE SUR LA SCENE INTERNATIONALE

WBI est l'organisme unique au service des relations internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie. WBI réaffirme sa mission fondamentale d'assurer la présence la plus optimale sur la scène internationale dans tous les domaines de compétences de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, en veillant à assurer la cohérence de l'action et la coopération la plus conjointe de leurs services et départements respectifs. WBI prône, chaque fois que cela s'avère opportun, la conclusion d'accords conjoints avec des partenaires étrangers.



Le point de congruence pour une coopération internationale d'excellence. Nous demandons aux Gouvernements de **réaffirmer WBI comme le point d'ancrage et l'agrégateur d'une politique internationale coopérative.** Il offre à l'ensemble de ses partenaires des analyses permettant de se situer au regard des grands enjeux mondiaux et des situations locales. WBI, en ce compris ses agences Wallonie-Bruxelles¹ et le BIJ, agit en interconnexion étroite avec l'APEFE et l'AWEX, et interagit avec les ministères (SPW, MFWB, COCOF), agences et unités d'administration publique appartenant au périmètre de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie en ce qui concerne leurs positionnements internationaux, en particulier l'ARES, le FRS-FNRS, le FOREM, l'AVIQ, l'AWAC, le CSA, VisitWallonia. Leurs moyens d'action à l'international renforcent notre capacité d'influence, pourvu que tous agissent en cohérence, dans le respect de l'autonomie et des priorités de chacun. WBI est l'instrument de promotion et de mobilisation à l'international des opérateurs en les inscrivant dans les priorités thématiques qu'il coconstruit avec eux, que ce soit dans

¹ Wallonie-Bruxelles Architecture, Wallonie-Bruxelles Campus, Wallonie-Bruxelles Design & Mode, Wallonie-Bruxelles Images, Wallonie-Bruxelles Musiques, Wallonie-Bruxelles Théâtre & Danse.

les domaines des droits humains, de la formation, de la coopération au développement, de la recherche et de l'innovation, des établissements d'enseignement supérieur, de la jeunesse, de la culture, de l'audiovisuel, des médias, des industries culturelles et créatives, du transport, du tourisme, du sport, des technologies du numérique, de la santé ou encore de l'environnement et du climat.

II. TIRER PARTI DES EFFETS MULTIPLICATEURS DE NOTRE IMPLICATION DANS L'UNION EUROPEENNE, DANS LES INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE ET DANS LES ORGANISATIONS MULTILATERALES

Œuvrer en faveur du multilatéralisme et dans ses enceintes est une nécessité absolue car c'est à ce niveau que nos valeurs telles que la paix, la liberté, le développement durable, la démocratie et le respect du droit international, des droits humains et de l'État de droit peuvent être le mieux défendues. De plus, les plans d'action et les programmes de certaines organisations internationales peuvent nous offrir des opportunités en vue d'optimiser notre coopération.

UNION EUROPEENNE



Réaffirmer tout le bénéfice de l'intégration européenne. L'Union européenne est la première productrice de normes sur notre continent. Il faut y contribuer de manière critique mais constructive, en s'appuyant sur l'expertise et l'engagement de nos administrations sectorielles, avec lesquelles il convient d'identifier régulièrement nos priorités. **Les Ministres de nos Gouvernements doivent assurer leur participation aux réunions du Conseil lorsque le tour de rôle nous est attribué.** C'est en effet au niveau européen qu'il est possible de rencontrer des défis tels que la sécurité du continent, le renforcement de la démocratie, les transitions sociales, vertes et numériques, ainsi que notre autonomie stratégique.

Dans le même temps, la perspective d'un nouvel élargissement de l'Union européenne, si elle répond à la nécessité de renforcer le bloc européen, impactera profondément la structure budgétaire de l'UE, en particulier en matière de politique agricole commune et dans le champ de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Durant la prochaine législature, l'Union européenne adoptera son **prochain cadre financier pluriannuel et la révision des règlements** relatifs à tous ses programmes de financement. **Notre bonne préparation vis-à-vis de ces enjeux constitue une priorité.**



Élargir l'initiative Wallonia Meets Europe (walmeet.eu) aux politiques et programmes européens relevant des compétences de la **Fédération Wallonie-Bruxelles** et la connecter à ses acteurs publics et parapublics. Développer des connexions avec la **Communauté germanophone**. Wallonia Meets Europe vise à amplifier et à accélérer le positionnement de nos opérateurs dans les initiatives et les programmes européens et de faciliter l'accès aux financements européens. À cet effet, au vu de l'ampleur des défis, **les moyens tant humains que financiers du dispositif doivent être renforcés.**



Faire évoluer nos structures de gestion de la coopération territoriale européenne en fonction de l'évolution de la réglementation. Le secrétariat conjoint du programme France-Wallonie-Vlaanderen ainsi que les équipes techniques wallonnes des programmes transfrontaliers Interreg (France-Wallonie-Vlaanderen, Grande Région et Meuse-Rhin) feront l'objet d'une évaluation en lien avec les objectifs qui leur sont assignés et les ressources qui leur sont associées.

FRANCOPHONIE



Exploiter le statut politique et institutionnel unique dans la sphère internationale que nous confère notre appartenance à la Francophonie et poursuivre notre politique d'amplification de nos relations bilatérales par le biais de la sphère d'influence de la Francophonie. Nous voulons continuer à exploiter les opportunités qui peuvent rejaillir sur notre action bilatérale et leur donner une amplitude que nous ne pourrions atteindre seuls, par notre connaissance approfondie des acteurs qu'il convient de préserver, voire d'amplifier via un investissement dans le personnel de ces institutions.



Consolider notre présence dans des projets ciblés de la Francophonie, également dans la sphère de compétence régionale. La réorientation progressive de certains financements spécifiques pour des projets fléchés constitue une bonne pratique qu'il convient de poursuivre.

PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE



Continuer à défendre le multilinguisme et l'usage de la langue française. C'est en effet une responsabilité importante qui nous incombe. L'avenir du français se joue en Afrique, dans certaines régions d'Asie et dans divers pays d'Europe. Nous devons poursuivre nos **programmes de formation des formateurs** dans les pays partenaires de l'OIF et envisager d'autres actions. Nous souhaitons mettre sur pied le **financement de stages (entrants) pour les étudiants étrangers** engagés dans des filières d'enseignement, dans un parcours de formation initiale ou de langues, dont le français ; et de stages (sortants) axés sur l'enseignement du français à destination des étudiants en master de français langue étrangère (FLE), en littérature ou en langues romanes.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES



Renforcer les priorités actuelles et poursuivre notre rôle de coordination de la politique multilatérale. Durant la législature qui s'achève, WBI a mis en œuvre les priorités de nos Gouvernements en concentrant son action sur le Conseil de l'Europe, le Bénélux, l'OMS, l'OIT, l'OCDE, l'UNESCO, l'OMT, IRENA et le HCDH. Des accords de coopération ont été signés avec le HCDH, l'OMS et l'OIT. Nous souhaitons **consolider cette approche ciblée** afin de réserver un financement suffisamment significatif à ces coopérations et développer une **stratégie de positionnement et de référencement**

forte dans ces instances, en restant attentifs aux opportunités liées aux enjeux du développement durable.

III. ASSURER UNE CONCENTRATION THEMATIQUE ET GEOGRAPHIQUE DE NOTRE POLITIQUE INTERNATIONALE.

LES AXES SECTORIELS PRIORITAIRES DE NOTRE ACTION INTERNATIONALE.

Dans tous les pays de coopération, WBI concentre ses orientations sur des thématiques prioritaires, choisies en partenariat avec ceux-ci et en dialogue avec nos opérateurs. Nos priorités sectorielles reflètent les objectifs et intérêts transversaux de nos Gouvernements, que nous déclinons également sous le prisme des Objectifs de Développement Durable. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, les pôles de compétitivité et la stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie, la formation, l'environnement et le climat, l'internationalisation des opérateurs culturels (y compris le secteur des industries culturelles et créatives et le numérique), l'attractivité touristique (y compris le patrimoine), le sport, la promotion de la santé et la défense de la langue française sont nos principales priorités sectorielles. Pour mener à bien ces missions des points d'attention devront être considérés durant la prochaine législature.

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation



Poursuivre le déploiement du réseau des Conseillers Scientifiques et Académiques. Sous la législature 2019-2024, nos Gouvernements ont approuvé la réforme de nos réseaux sectoriels ayant permis d'aboutir à la mise en place d'un réseau de Conseillers Scientifiques et Académiques (CSA), piloté par WBI. Les CSA sont, dans leurs pays d'accueil respectifs, les relais des opérateurs de la recherche et de l'innovation, de la coopération scientifique et académique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie pour leurs projets de collaboration et de partenariat. Le cadre actuel prévoit 10 postes positionnés dans 10 zones prioritaires : Allemagne, Brésil, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Japon, Royaume-Uni, Suède, Suisse. Au vu de la nécessité croissante de fonder notre développement socio-économique sur la recherche et l'innovation et sur les partenariats scientifiques, il est proposé de **développer ce réseau pour passer à un nombre de 15 CSA**. Le positionnement des nouveaux CSA se fera en fonction des priorités des opérateurs des Plateforme Recherche et Innovation et Enseignement Supérieur de WBI. Parmi les nouvelles localisations, une réflexion doit être menée pour des affectations en Afrique dans nos pays prioritaires de coopération, notamment le Maroc et le Sénégal, reconnus pour leurs potentiels d'innovation, et le Rwanda, véritable hub pour l'innovation en Afrique. Au niveau de l'Asie, une analyse d'opportunité en Chine et en Corée du Sud est également à mener.



Soutenir les Alliances d'universités européennes. Nos cinq universités et une haute école font parties d'alliances d'universités européennes, dont le financement est assuré par le programme Erasmus+ et par la Fédération Wallonie-Bruxelles, via l'ARES,

jusqu'en 2027. Cette initiative européenne joue un rôle stratégique fondamental dans le renforcement de l'enseignement supérieur. **Le déploiement et la visibilité de ces alliances devront être au cœur des priorités du Gouvernement et de WBI**, moyennant des budgets additionnels dédiés.



Renforcer nos dispositifs de mobilité. Le développement socio-économique de notre territoire, la nécessité de renforcer notre compétitivité et nos réponses aux défis sociétaux reposent notamment sur notre capacité à capter l'expertise de chercheurs internationaux dans les secteurs les plus innovants. WBI souhaite renforcer ses dispositifs existants et d'en développer de nouveaux là où des manques sont identifiés. Notre ambition est de :

- **Renforcer le programme Excellence** en dédiant, en lien avec le plan de relance, une partie des projets à la stratégie de spécialisation intelligente.
- Développer progressivement, à l'instar de ce qui est désormais proposé pour les « master in », un **programme de mobilité à l'intention des doctorants étrangers** pour atteindre 40 chercheurs au bout de 4 années.
- Obtenir des autorités fédérales qu'elles rendent opérationnel le **permis de séjour pour l'année de recherche d'emploi accordée aux chercheurs et chercheuses après leur projet de recherche** pour leur permettre de disposer d'une année supplémentaire pour trouver un emploi en Belgique.
- Adopter au plus vite le **décret-cadre relatif à l'attribution par WBI de bourses**, déposé sur la table des 3 Gouvernements (GW, GFWB, COCOF) et les arrêtés d'application.



Prendre en compte les besoins des entités fédérées dans le code de la migration et les lois transposant la directive 2016/801/UE relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair. L'environnement réglementaire actuel est source de contraintes, de complexité et de limitations par rapport aux objectifs que nous poursuivons dans le cadre de nos accords de coopération bilatérale, scientifique, culturelle ou interinstitutionnelle et plus globalement dans notre politique d'attractivité. Cette révision doit se concevoir en concertation avec les services des relations internationales des entités fédérées. Le Groupe de Travail de la CIPE décidé en 2023 ne s'est malheureusement jamais réuni. De plus, notre expérience montre qu'il est nécessaire de :

- Poursuivre l'interpellation des autorités fédérales déjà entreprise sur ce sujet ;
- Solliciter la mise en place d'une **structure de concertation** entre l'Office des étrangers, les SPF Affaires étrangères et Intérieur et les représentants des entités fédérées pour le règlement des questions de mobilité internationale au niveau le plus adéquat ;
- Prévoir un **système de traitement rapide (fast track)** dans les consulats et ambassades **pour les demandes qui ont reçu un permis unique**, ou intégrer dans ce dernier la délivrance directe du visa.

- Prévoir des ressources humaines suffisantes pour le traitement des demandes des opérateurs accueillant un ressortissant étranger bénéficiant d'une prise en charge par WBI tant au sein de l'office des étrangers qu'au sein des administrations régionales, et réduire les démarches et documents administratifs.
- **Associer étroitement WBI et les acteurs de la connaissance, de la formation ou de l'internationalisation (ARES, AWEX...), dans l'examen de toute évolution des réglementations** régionales, wallonne et bruxelloise, et toute nouvelle révision éventuelle de la réglementation européenne impactant la mobilité internationale.

Culture



Elargir notre soutien aux opérateurs culturels dans différents secteurs. Dans le cadre du plan de relance culture, nous avons élargi notre soutien à de nouvelles disciplines culturelles. Nous estimons souhaitable de **pérenniser l'éligibilité des secteurs du théâtre pour adultes et d'inscrire dans la durée certains dispositifs créés**. Au vu de son déploiement et son impact économique, il conviendrait également **d'inclure le secteur des jeux vidéo (gaming) dans nos dispositifs**, un des premiers secteurs de la création culturelle et dont le développement en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles est en pleine croissance².



Une base légale pour les agences Wallonie-Bruxelles. Chaque grand secteur culturel est aidé par des agences spécifiques conjointes entre WBI et le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles³. Ces agences ont pour mission de promouvoir et favoriser la diffusion internationale des opérateurs dans leurs secteurs culturels spécifiques, et de leur apporter aide, conseil et accompagnement. WBI estime qu'une réflexion doit être engagée quant à leur encadrement législatif. Par ailleurs pourrait être étudiée l'opportunité de **créer des agences pour les secteurs des lettres et livres d'une part, des arts visuels d'autre part**.

Jeunesse



Favoriser la mobilité internationale des jeunes. Grâce aux programmes européens et à huit programmes propres, le Bureau International Jeunesse (BIJ) finance la mobilité de 6.000 jeunes chaque année dans le cadre de projets visant tous les stades des processus d'apprentissage, de formation, d'émancipation et d'ouverture multiculturelle. Ces programmes favorisent l'acquisition de compétences transversales et l'intégration sociale et professionnelle des jeunes, tout en renforçant leur adhésion aux valeurs démocratiques et citoyennes. Afin que la mobilité internationale soit accessible au plus grand nombre et particulièrement aux jeunes connaissant des difficultés dans leur parcours, les dispositifs d'accompagnement

² Selon la Video Games Federation Belgium, le chiffre d'affaires du secteur du développement de jeu vidéo en Belgique a atteint 85 millions en 2022. La Wallonia Games Association comptait 19 studios membres en 2020 et 35 en 2024.

³ Ainsi qu'avec l'AWEX en ce qui concerne Wallonie-Bruxelles Design & Mode.

devraient être renforcés. **Des programmes nouveaux pourraient être créés afin de répondre aux besoins des jeunes en termes d'apprentissage et d'expérience.**

Tourisme



Contribuer à l'attractivité de la Wallonie. L'action de WBI dans le domaine du tourisme a un impact économique et en termes de création d'emplois. Elle contribue fortement à l'attractivité de la Wallonie. Il y a lieu d'inclure et de renforcer cette dimension de visibilité et de réputation lors de missions à haute valeur ajoutée et en mobilisant les réseaux de WBI et de l'AWEX.

LES PAYS ET REGIONS PARTENAIRES PRIORITAIRES

Notre coopération repose sur des piliers historiques forts qu'il s'agit de consolider. Nous ne manquons pas d'atouts. La Belgique francophone bénéficie d'un capital sympathie appréciable. Nos partenaires apprécient notre approche dynamique, interactive et respectueuse. Notre petite taille peut s'avérer une qualité précieuse. WBI plaide pour la consolidation de nos relations internationales sur la base géographique de notre réseau diplomatique et de nos réseaux sectoriels nouvellement (re)déployés. Une prospection de nouvelles zones géographiques ne doit toutefois pas être exclue.



Bâtir sur nos partenariats historiques. Nos relations les plus vivaces sont celles avec les régions et pays voisins et dans l'Union européenne, les principaux pays partenaires de la francophonie, y compris sur les continents européen, américain, africain et asiatique. Notre implantation dans les pays du Maghreb, de l'Afrique Sub-Saharienne et centrale francophone doit être maintenue. Dans chaque cas, nous mettons **l'accent sur un nombre restreint de thématiques** et conjuguons nos actions avec celles des organisations internationales lorsque cela s'avère pertinent. **Le soutien au dialogue entre les sociétés civiles** sera poursuivi et renforcé, en particulier dans les contextes de réduction de l'espace démocratique et de menaces sur les droits fondamentaux.



Prendre en compte la perspective de l'élargissement de l'Union européenne. L'élargissement de l'UE est considéré comme un vecteur de stabilité, de paix et de prospérité durables, un investissement géostratégique dans une Europe solide, stable et unie, fondée sur des valeurs communes. Ce constat se présente avec davantage d'acuité à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Le Conseil européen a accordé en 2022 le statut de candidats à l'Ukraine, à la Moldavie et à la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à la Géorgie en 2023. Le processus d'adhésion d'autres pays des Balkans occidentaux (Serbie, Monténégro, Macédoine du Nord, Albanie) est également redynamisé. **Une réflexion doit être menée sur nos possibilités d'actions dans ce contexte. Dans l'immédiat, nous plaidons pour la réouverture d'une Délégation générale à Varsovie.**



Renforcer la professionnalisation des opérateurs de la coopération par la systématisation des pratiques d'accompagnement qui est déjà la signature distinctive de WBI, et l'élaboration d'un Diagnostic de Maturité à l'internationalisation.



Un regard prospectif sur d'autres horizons. L'Afrique connaît d'importantes évolutions et est au centre d'enjeux importants. Nous plaidons pour un **réinvestissement dans notre coopération avec le Rwanda et le Burundi. Notre partenariat avec le Vietnam doit prendre un regain d'importance** en raison des enjeux géostratégiques de la région notamment au niveau des dispositifs de soutien aux initiatives de solidarité internationale portées par les opérateurs externes (coopération bilatérale indirecte).

IV. METTRE WBI DANS LES CONDITIONS D'AGILITE INDISPENSABLES POUR MENER SES MISSIONS

WBI est en transformation constante. Elle s'adapte sans cesse, avec le plus de flexibilité possible, à l'évolution de l'environnement sociétal, l'environnement digital et aux demandes de nos opérateurs. **Mais pour que toutes les priorités énoncées ci-avant puissent être gérées de manière efficiente, le maintien de cette agilité nécessite la mise en place d'un environnement propice.**



Refonte du statut des agents de WBI. L'alignement complet du statut sur celui de la fonction publique est une priorité et une urgence absolues dont dépend le fonctionnement de notre organisme. Nous devons impérieusement être mieux armés pour pallier les métiers en pénurie, faciliter les recrutements, offrir des perspectives de carrière et une **équivalence des barèmes et des conditions d'évolution au sein de la fonction publique.**



Une autonomie de gestion optimisée. Dans le respect des compétences dévolues au pouvoir politique en matière d'administration d'une UAP de type A, WBI ne pourra gagner en efficacité et en dynamisme que si la **délégation de compétences** de décision sur le plan opérationnel aux fonctionnaires généraux de WBI **s'aligne sur les autres organismes similaires** et reflète davantage le principe de confiance à la base de la relation entre l'administration et l'autorité politique, en particulier en ce qui concerne **l'organisation des recrutements validés par le plan RH**, certaines mises en œuvres liées au **règlement d'ordre intérieur**, de modifications mineures des arrêtés de subvention ou encore la **mise à jour des délégations en matière de marchés publics.**



Une NPI unique. La coexistence de deux notes de politique internationale distinctes s'est avéré un exercice complexe, résultant dans un certain éclatement des priorités et une difficulté à faire émerger une cohérence d'ensemble. Tout en étant bien conscients de l'autonomie de chaque entité fédérée et de l'importance de les mettre chacune en exergue, **nous plaidons pour un retour à une note de politique internationale unique entre les deux autorités.** Cette note garantira à chacune que leur capacité d'action et leur visibilité internationale propre sera conservée, en particulier lorsque des spécificités thématiques ou géopolitiques le justifient.



Un besoin en compétences en évolution. Comme beaucoup d'administrations, WBI est confronté à différents défis liés à sa professionnalisation et l'évolution des législations en lien avec l'action internationale, des règlements et des technologies. **Certains métiers sont en tension, voire en pénurie**, ce qui nous impacte en particulier pour **l'IT et les supports financiers**. Par ailleurs, de nouvelles compétences s'imposent. Notamment, dans le domaine de l'analyse de données dans un contexte de transformation numérique et l'impact de l'intelligence artificielle (IA), nous devons disposer de profils capables d'exploiter le potentiel de l'analyse des données, maîtrisant la collecte, la présentation et la mesure de la performance. La formation prend également une place de plus en plus importante dans la carrière du personnel, en ce compris la possibilité d'élargir son expérience par des périodes de stages à l'étranger ou dans des organisations internationales, et en tenant compte de la nécessité de garantir la continuité des services. **Une réflexion doit être menée avec les Gouvernements sur la mutualisation des fonctions les plus critiques et sur les mesures aptes à garantir l'attractivité de la fonction publique.**



Un cadre et un organigramme qui reflètent la réalité de l'évolution des missions de WBI. Sur base d'une analyse des besoins, des ressources, WBI proposera à ses autorités de tutelle, d'optimiser son cadre organique, datant de 2008 et qui ne correspond plus à la réalité fonctionnelle de WBI, à ses priorités stratégiques et aux missions qui lui sont confiées. Ce cadre sera accompagné d'un organigramme davantage en phase avec ses missions et traduisant mieux l'articulation entre les dimensions géographiques et sectorielles.



Une coopération intra-belge augmentée. L'État fédéral et les entités fédérées ont des intérêts partiellement distincts mais ils partagent une responsabilité commune envers les enjeux mondiaux. Leur collaboration est bonne et doit se poursuivre. WBI plaide pour un échange plus fluide d'information avec les Affaires étrangères et leurs postes, pour des échanges structurés sur les principaux défis géopolitiques, ainsi que pour une approche coordonnée des thématiques transversales impliquant les compétences des entités fédérées. Le caractère partenarial de nos actions à l'étranger est gage de qualité et mérite d'être mis en évidence en assurant la visibilité des entités qui y concourent, en reflet de notre ordre institutionnel.

Comme son homologue flamand et garant de l'historique de nombreux dossiers y discutés, **WBI doit être associé en tant qu'administration aux réunions de la Conférence Interministérielle de Politique Étrangère.** D'autres conférences interministérielles traitant de sujets ayant un impact international, notamment en matière de migration, devraient associer les départements des relations internationales. Il est par ailleurs de l'intérêt de tous que les coordinations des positions européennes et multilatérales de notre pays soient plus efficaces de manière telle que la Belgique puisse réellement peser dans les débats de ces instances. La **révision des accords de coopération** relatifs à la représentation au Conseil des Ministres de l'Union européenne du 8 mars 1994, à la représentation dans les organisations internationales du 30 juin 1994 et au statut des représentants des

communautés et régions dans les missions diplomatiques et consulaires du 18 mai 1995 ne peut plus être reportée.

Par ailleurs, **un nouveau protocole entre WBI et le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles** portant sur la répartition des tâches concernant les relations internationales devra remplacer les protocoles de 2007 relatif à la gestion des dossiers européens et de 2012 portant sur la répartition des tâches concernant les relations internationales.



Assurer cohérence et lisibilité de nos réseaux à l'étranger. S'il est légitime pour chaque entité de déployer et de redéfinir le périmètre d'action de ses réseaux à l'étranger selon ses priorités et en autonomie, il semble malgré tout important que **les autorités des différentes entités fédérées se concertent** dès le début de la législature pour **éviter d'exporter notre sophistication institutionnelle et de semer la confusion** vis-à-vis de nos partenaires étrangers quant à la lisibilité et la compréhension de nos réseaux (diplomatiques, économiques/commerciaux et scientifiques/académiques).



Wallonie - Bruxelles International.be

Wallonie-Bruxelles International est l'organisme chargé des relations internationales de Wallonie-Bruxelles. Il est l'instrument de la politique internationale menée par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans le cadre d'accords avec 70 pays et régions mais aussi dans son positionnement au sein d'instances multilatérales, la mission de WBI est d'augmenter l'impact, l'influence et la notoriété à l'étranger de l'espace Wallonie-Bruxelles et de ses acteurs (créateurs, artistes, entrepreneurs, étudiants, établissements d'enseignement supérieur, chercheurs...), au travers de ses 5 métiers : la représentation diplomatique, le soutien au développement de projets, la promotion, la mise en réseaux et le conseil et la veille stratégique, dans une logique partenariale, avec ses usagers, les autres acteurs publics et les décideurs politiques.

WBI fait la promotion des composantes de Wallonie-Bruxelles en tant qu'entités dotées d'une capacité d'action internationale et défend les valeurs et intérêts de chacune des parties, dans un esprit de coopération et d'entraide mutuelle.

WBI concentre ses missions dans une logique de partenariat avec ses usagers, les acteurs publics et les décideurs politiques et avec une orientation « usagers » alimentée par la consultation et l'information permanente.

Comme l'indique l'Article 2 de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, créant une entité commune pour les relations internationales de Wallonie-Bruxelles, ratifié par un décret du 9 mai 2008 : « WBI est chargé de la préparation et de la coordination des relations internationales ainsi que de l'exécution des tâches qu'elles comportent, dans les matières relevant des attributions de la Communauté française, de la Région wallonne, en ce compris les matières dont l'exercice lui a été transféré par la Communauté française, et de la Commission communautaire française, dans le cadre des matières dont l'exercice lui a été transféré par la Communauté française. Il met en œuvre la politique définie par le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement de la Région wallonne et le Collège de la Commission communautaire française ».

